

HAUT BUGEY

AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

Feuillet
N° 57

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 14/10/2025 N° D2025-80

Nomenclature :

Acte accompli dans le cadre de la délégation
donnée par le Conseil au Président

Objet : Conventions d'utilisation du centre nautique Robert Sautin à Oyonnax
par les associations sportives.

Le Président de Haut-Bugey Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 6 octobre 2022, donnant au Président délégation de « *signer tous contrats et toutes conventions de mise à disposition des équipements communautaires* » à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'agglomération,

DECIDE

Article 1 : sont acceptées les conventions d'utilisation du centre nautique Robert Sautin, entre Haut-Bugey Agglomération – 57 rue René Nicod – 01100 OYONNAX, et :

- SEHVO
- SNO
- TRISPIRIDON
- EAUX VIVES
- CSO

Les présentes conventions sont conclues pour la saison 2025-2026.

Article 2 : Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'Agglomération et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.



Le Président,
Michel MOURLEVAT